

# BULLETIN OFFICIEL

De l'Exposition de Lyon, Universelle, Internationale et Coloniale

Rédacteur en chef : Léon MAYET

**EN 1894**

Directeur : Léon FOURNIER

## ABONNEMENTS

	SIX MOIS	UN AN
France.....	4 fr.	8 fr.
Etranger (union postale).....	5 »	9 »

## JOURNAL HEBDOMADAIRE

Paraissant le Jeudi.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 14, rue Confort — LYON

## ANNONCES

La ligne .....	» 50
Réclames .....	1 »
Faits Divers .....	2 »

SOMMAIRE : M. Jean Claret (biographie). — Travaux des comités : Comité supérieur consultatif; groupe IV; groupe V. — Première liste des membres du Comité de Paris. — Réunion des groupes. — Chronique. — Le pont du Midi sur le Rhône. — Principaux exposants. — Le Livre d'or. — Bulletin financier. — Revue des Spectacles. GRAVURES : Portrait de M. Jean Claret; le nouveau Pont du Midi sur le Rhône.



## M. Jean CLARET

Concessionnaire général de l'Exposition de Lyon en 1894



OMME de travail autant qu'homme d'action, M. Jean Claret est né à Chambéry en 1836, le 1<sup>er</sup> mai.

Il appartient — de droit — à cette pléiade de travailleurs infatigables qui ont attaché leur nom aux grands travaux de notre époque et dont la haute compétence comme entrepreneurs est universellement appréciée et reconnue.

Lancé de bonne heure dans la carrière des travaux publics, M. Claret ne tarda pas à s'y faire remarquer par son esprit d'initiative et la hardiesse de ses conceptions.

Son œuvre est considérable et comprend un chiffre important de travaux exécutés, soit pour les administrations, soit pour l'Etat ou les départements.

En donner la nomenclature, c'est indiquer — d'un trait rapide — les étapes glorieusement franchies depuis vingt-cinq ans, par l'habile entrepreneur que tout un passé d'honneur, de travail et de probité désignait d'avance au poste difficile de Concessionnaire général de l'Exposition universelle, internationale et coloniale de Lyon en 1894.

Cette nomenclature, la voici :

- Bâtiments construits sur 300 kilomètres de chemin de fer.
- 1870-71. — Fossés d'enceinte établis à Lyon pour les besoins de la défense nationale.
- 1871-73. — Dérivation du Rhône à Loire (Rhône).
- 1873-75. — Dragages et barrage sur le Rhône à la Barthelasse-lès-Avignon.
- 1875. — Fort de Bron, à Lyon.
- 1877. — Amélioration du cours du Rhône, par digues submersibles, enrochements et dragages sur 60 kilomètres de longueur.



- 1880. — Barrage sur la Saône, à la Mulatière.
- 1881. — Les Barrages de Suresnes (Seine). — Egout collecteur, rive droite et rive gauche de la Seine.
- 1887. — Dérivation du Rhône et écluse de Sault-Brenaz, dans l'Ain.
- 1888. — Passerelle provisoire établie pour la reconstruction du Pont Morand.
- 1888-89. — Tramway électrique de Montferrand à Royat (Puy-de-Dôme).
- 1888-91. — Pont du Midi, sur le Rhône.
- Quai des ports de Boulogne et de Calais (en voie d'achèvement).

Rappelons — en passant — que la construction du barrage de Suresnes a valu à M. Claret d'être décoré de la Légion d'Honneur.

L'espace dont nous disposons ne nous permet

pas d'entrer dans une appréciation technique — même sommaire — de chacune de ces entreprises considérables.

Nous ne saurions cependant passer sous silence l'établissement du Tramway électrique de Montferrand à Royat, que M. Claret a demandé de prolonger jusqu'au sommet du Puy-de-Dôme (1465 mètres d'altitude), demande que le département a agréée à l'unanimité de son Conseil général.

Les études de cette seconde partie du projet sont activement poussées en ce moment.

Le Tramway électrique de Montferrand à Royat est — en effet — une œuvre sinon lyonnaise tout au moins régionale et — à ce titre — elle mérite de fixer plus particulièrement notre attention.

Dans la séance tenue par le Conseil général du Puy-de-Dôme — le 14 avril 1892 — le rapporteur, M. Octave Desrozières, rappelant les diverses phases par

lesquelles avait passé cette installation — la première de ce genre en France — s'exprimait en ces termes :

« Grâce au désintéressement de M. Claret, nous sommes enfin arrivés à un bon résultat. Je suis heureux de constater que, dans toute cette entreprise, le département n'a qu'à se féliciter d'avoir eu affaire à un homme *de la valeur et de l'intelligence de M. Claret* et, dans ces conditions, le Conseil général voudra bien lui adresser ses remerciements pour le *dévouement et le désintéressement* dont il a fait preuve. »

Il n'est pas besoin d'ajouter que le Conseil